

Un appel des auteurs et autrices aux candidats à l'élection présidentielle

1- Une égalité des droits sociaux au bénéfice des artistes auteurs

Les auteurs attendent des pouvoirs publics que les règles sociales qui s'appliquent à eux le soient dans des conditions satisfaisantes. Ce n'est pas le cas depuis 2019, date de la réforme de leur régime de sécurité sociale. Pour entrer dans le concret, le portail URSSAF qui leur est dédié est soumis à des dysfonctionnements incessants. Ils subissent de ce fait une forme de maltraitance sociale qui les prive de l'accès effectif à leurs droits.

Quels moyens envisagez-vous de mettre en œuvre pour régulariser cette situation totalement injustifiable ?

2- Une égalité devant la Loi

Les auteurs attendent des pouvoirs publics un corpus de règles sociales et fiscales cohérent, simplifié et équitable. A titre d'exemple, actuellement un succès exceptionnel qui reste un événement aléatoire entraîne une sur-imposition de l'artiste-auteur. Ou encore les options fiscales s'offrant aux auteurs prennent l'allure d'une jungle complexe, avec par exemple des taux de TVA incohérents selon la nature des revenus d'activités naturelles des auteurs.

Quel est votre avis sur les incohérences ou les contradictions de certaines règles fiscales s'appliquant aux revenus des auteurs vivants ?

Comment pourriez-vous agir pour simplifier des règles inutiles ou des mesures injustes pour les auteurs dans le domaine social ?

3- Un service public aussi au service de la création et du patrimoine culturel de demain

Le service public (quel que soit le secteur : radio, télévision, spectacle vivant) n'est pas, ou plus assez, le « mieux disant » au regard du niveau de rémunération spécifique des auteurs. En voici quelques exemples : dans le domaine de la radio, il n'y a pratiquement pas de rémunération en droits d'auteur pour les podcasts figurant sur le site de Radio France ; si les œuvres de musique contemporaine sont déposées sur le site de France Musique au lieu d'être programmées à l'antenne, cela entraîne une perte de rémunération importante pour les compositeurs de ce secteur ; ou bien encore les chaînes de télévision du service public développent certains programmes sur des antennes qui ne rémunèrent pas ou peu les auteurs des contenus qui y figurent.

Quels moyens juridiques mettez-vous en œuvre pour améliorer le niveau des obligations en faveur de la création pour faire respecter plus strictement les cahiers des charges et/ou les conventions d'objectifs (nombre, volume, diversité) ?

Comment envisagez-vous de financer correctement la rémunération des auteurs au stade de l'écriture ou de la conception de leurs œuvres à destination du service public : radio, audiovisuel, centres nationaux (théâtre, musique et danse) ?

Comment comptez-vous encourager une large diffusion de la création d'expression française dans les programmes du service public : radio, audiovisuel, centres nationaux (théâtre, musique et danse) ?

4- Une volonté de réorienter les dispositifs publics vers les entreprises vertueuses

La France s'honore à juste titre d'un ensemble de dispositifs de soutien ou d'aides économiques sous diverses formes qui ont été instaurées au bénéfice des industries culturelles dans les différents secteurs de la création. En l'état, les dispositifs mis en place qui doivent prétendument, par un effet naturel de « ruissellement », bénéficier à la création et aux auteurs, sont inefficaces.

Etes-vous favorable à l'idée de consacrer essentiellement les aides publiques et l'accès aux subventions aux seules entreprises qui respectent les intérêts de tous les maillons de leurs secteurs d'activités et, entre autres, le droit d'auteur, en réservant aux créateurs ou à leurs mandataires une juste rémunération au regard de l'utilisation de leurs œuvres ?

5- Une liberté de choix artistiques des auteurs

Dans le domaine de l'édition musicale en particulier, on constate une forme d'accaparement éditorial sans que les moyens juridiques nécessaires n'aient été mis en œuvre pour lutter contre cette situation.

Le droit d'auteur à la française ne doit pas être principalement le droit des cessionnaires des droits d'auteur, mais bien le droit effectif pour les auteurs de pouvoir vivre de leur métier et de leurs activités créatrices.

Les règles de libre marché ou de libre concurrence sont insuffisantes pour que les relations auteurs/cessionnaires de droits se fassent dans des conditions satisfaisantes de rémunérations justes, équitables, appropriées, proportionnées dans le respect de l'équilibre et du partage de valeurs.

Quel est votre avis sur le constat fait par les auteurs et quelles mesures comptez-vous prendre à ce sujet ?

6- Une clause de conscience au bénéfice des auteurs en réaction à la concentration des industries culturelles

La plupart du temps, les contrats proposés aux auteurs sont de simples contrats d'adhésion sans réelles possibilités de négociations. La concentration des industries culturelles entre les mains d'un petit nombre d'opérateurs est un simple constat.

Dernier exemple de concentration annoncée : le groupe Bolloré (Editis) annonce une montée en charge de sa participation dans le groupe Lagardère (Hachette), ce qui aurait pour effet dans le monde du livre de regrouper les deux acteurs majeurs du secteur.

Se posent alors des questions d'abus de positions dominantes, de concurrence, de diversités, etc.

Pour les auteurs, il sera impossible à la très grande majorité de pouvoir négocier avec les représentants d'une telle entité, soit collectivement, soit individuellement.

Les contrats d'auteur portant sur l'exploitation des œuvres de l'esprit constituent des transferts du patrimoine « des auteurs », ils ne doivent plus être de « simples données comptables » constituant un élément de l'actif des cessionnaires de droits.

Quelles règles juridiques pourraient, à l'occasion de telles concentrations, assurer un minimum d'équilibre dans les rapports personnels qui doivent exister entre créateurs de contenus et exploitants ?

7- Un monde du numérique qui soit équitable pour les créateurs

Pour les opérateurs du net, le modèle économique est global et planétaire. L'équilibre financier n'est pas recherché à court terme ou au regard de la seule exploitation ou mise à disposition de contenus protégés. C'est l'ensemble des flux économiques, y compris ceux générés par le flux de données numériques collectées, et la capitalisation boursière à court, moyen et long terme qui sont pris en compte.

La nouvelle économie qui se dégage à l'ère du numérique autour des contenus protégés porte en elle le risque de détruire la valeur économique des œuvres de l'esprit et la possibilité pour les créateurs de vivre de leur métier. En l'état actuel, le monde numérique ne donne pas aux auteurs les moyens suffisants de pouvoir vivre de leur métier par une juste et satisfaisante rémunération au titre de l'exploitation et de la diffusion de leurs œuvres. Se pose la question du partage de valeurs des flux économiques liés à des contenus protégés à l'origine desquels sont les auteurs.

Les auteurs voudraient pouvoir négocier une plus juste rémunération au titre de l'utilisation de leurs œuvres, mais les positions dominantes de certains opérateurs du net, diffuseurs massifs de ces œuvres, entravent la possibilité de ces négociations.

Si vous accédez à la présidence de la République, quels moyens mettez-vous en œuvre pour lutter contre les abus, afin de rendre le monde numérique plus équitable pour les artistes auteurs ?

8- Un travail de l'Etat pour moderniser les droits d'auteur au service des créateurs

Le droit d'auteur n'est pas une matière inerte mais bien une matière vivante qui doit s'adapter aux besoins et aux services des créateurs. Le droit d'auteur doit être le moyen pour les créateurs de vivre de leur métier.

Dans un certain nombre de domaines, des rapports récents ont montré la précarisation des auteurs et la baisse de rémunération subie par les auteurs.

Comment l'État pourra-t-il, selon vous, favoriser et accompagner activement les négociations collectives entre les auteurs et les diffuseurs des œuvres ?

Les pratiques récentes des GAFAM démontrent le passage en force de certains opérateurs ou de certaines industries culturelles pour s'approprier le bénéfice de la création intellectuelle, source de valeurs économique et culturelle, au meilleur compte possible et au détriment de la diversité et de la pluralité.

Selon vous, quel rôle les pouvoirs publics doivent-ils jouer dans l'appréciation des situations et la résolution des déséquilibres ?

Le contexte technologique actuel est aussi celui du développement de l'Intelligence Artificielle (IA) et des Métavers (univers virtuel), promesses de profonds bouleversements dans les processus de création et d'exploitation des œuvres culturelles (vocabulaire européen) et de divertissements (vocabulaire états-unien).

Les algorithmes aujourd'hui — et encore davantage demain — sont à la manœuvre (compositions musicales, squelettes de scénarios ou de livres, traductions automatiques).

De quelle manière envisagez-vous de conserver aux créateurs humains une place majeure et de garantir un avenir aux droits d'auteur ?